

Avis de vacance  Ville de Saint-Martin-d'Hères	Cadre d'emplois : Adjoint technique Quotité : Temps plein Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i> Poste occupé par M. Carnero <i>n° de DV au CDG:</i> <i>date DV:</i>	Date de création CM24/11/2014 N° de poste 548-509 Date de mise à jour 27/11/2020 Note de service n°2020/87 EL/MN/ED
Filière : Technique Catégorie : C	Délai de dépôt des candidatures vendredi 8 janvier 2021	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES AFFECTATION : Service maintenance du patrimoine		
ÉLECTRICIEN(NE)		

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

2. Missions du service

Rattaché à la direction de l'immobilier, le **service maintenance du patrimoine** prend en charge l'ensemble des travaux en tous corps d'état pour l'entretien courant, la maintenance et les réparations du patrimoine bâti de la Ville et des équipements techniques attachés au bâtiment et aux terrains municipaux.

3. Missions du poste

Sous la responsabilité d'un encadrant de proximité, l'électricien réalise, seul ou en équipe, divers travaux d'entretien, d'aménagement et de rénovation des ouvrages électriques du patrimoine de la collectivité en suivant les directives ou d'après les documents techniques. Il intervient également sur les automatismes et équipements de sûreté (alarme intrusion, contrôle d'accès, interphonie et alarme incendie) ainsi que sur les éclairages extérieurs.

4. Activités du poste

Diagnostic et contrôle à la demande des équipements/installations relevant de sa ou ses spécialités

- Diagnostiquer une panne sur une installation électrique courant fort/courant faible et réparer les éléments défectueux.
- Détecter et signaler les dysfonctionnements et dégradations constatés sur une installation.
- Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste, ou un autre corps de métier est indispensable
- Suggérer une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif.
- Formuler un avis technique.

- Identifier le moment propice d'intervention.

Travaux d'entretien courant, réparation, déploiement et ajustement des équipements

- Réaliser les opérations de maintenance de niveau 2^e et 3.
- Organiser son chantier dans le respect des procédures.
- Contrôler le fonctionnement de l'installation.
- Réaliser des saignées ou des supports (perçement de murs, scellements, ...) pour le passage de câbles.
- Réaliser et poser des chemins de câbles et des conduits électriques en apparent ou en encastré.
- Positionner et câbler une armoire ou un tableau de distribution électrique de locaux domestiques ou tertiaires et raccorder aux équipements.
- Fabriquer des supports et des armoires électriques.
- Effectuer des travaux simples de maçonnerie.
- Installation de terminaux électriques au mur, toute installation électrique courant fort/faible et automatismes (bornes de voirie escamotable, alarme intrusion alarme incendie, interphonie, barrière, portail, porte coulissante, rideau métallique, automate de plomberie, réparations des machines électriques des services techniques, prise internet et téléphonique, et système de protections des sites etc)
- Installer et raccorder des équipements électriques très basse tension (téléphonie, informatique, alarme incendie, ...)
- Installation et raccorder des équipements de sûreté alarme
- Contrôler le fonctionnement de l'installation.
- Rédiger des schémas d'installations et plans de recollement.

Participation à diverses manifestations de la Ville (organisées par la Ville ou par des associations diverses)

Installation, permanence durant la manifestation et désinstallation des installations électriques sur les bâtiments ou sur l'espace public.

Participation à la vie de l'équipe

- Réunions de service.
- Maintenance des matériels, machines et outils, locaux.
- Gestion des stocks.
- Conduite, entretien de premier niveau, nettoyage, détection des dysfonctionnements des véhicules de service.

Participation à l'astreinte bâtiment

En dehors des heures normales de travail des services de la direction de l'immobilier, en lien avec le cadre d'astreinte ou le télésurveilleur, assurer toutes les interventions et dépannages bâtimentaires qui permettent de mettre en sécurité un équipement ou d'assurer la continuité de fonctionnement.

Exploitation des abords de la voirie et des équipements en viabilité hivernale

- Opérations de déneigement.
- Opérations de salage.

5. Profil recherché

Connaissances

Environnement territorial FPT cat C

Règles d'entretien et de gestion écoresponsable d'un bâtiment (tri sélectif, économies d'eau, etc.)

Réglementation des ERP

Normes sanitaires

Classification des bâtiments

Périmètre d'intervention en fonction de ses qualifications et habilitations

Savoir faire

Utiliser internet, un intranet, une messagerie électronique

Utiliser une suite bureautique dans ses fonctionnalités de base

Utiliser des logiciels et des progiciels "métiers"

Lire, comprendre et appliquer une notice, dans son domaine de compétence

Utiliser les techniques de bâtiment second œuvre prenant en compte les exigences d'écoresponsabilité, en fonction de sa ou ses spécialités

Techniques d'entretien des installations électrique et réglementation électrique

Connaissance de base électrique.

Contrôler et maintenir les systèmes d'alarme incendie.

Utiliser les techniques de relevés, lecture de plan et interprétation des représentations techniques

Appliquer les procédures de nettoyage en vigueur.

Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (dont gestes et postures, EPI...)

Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des engins, matériels, des outils et des produits

Rendre compte d'activité et renseigner des outils de suivi.

Autonomie

Mettre en oeuvre les techniques et les matériaux d'intervention en viabilité hivernale en respectant l'environnement.

Connaissances de base TCE

6. Conditions

Conditions d'exercice	Conditions d'exercice particulière
- Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours) - Diplômes souhaités BAC OU BAC + 2 ou équivalent dans le domaine de l'électricité. - Permis B obligatoire	- Horaires dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à la Ville - Dépassements d'horaires possibles - Travail en dehors des jours ouvrés ponctuellement dans le cadre d'astreintes et de manifestations - Déplacements - travail en hauteur (y compris plate-forme élévatrice mobile de personnes) - Travail à l'extérieur par tous les temps - travail debout - Port d'EPI
Habilitations	Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités
- Gestes et Postures - PSC1 recommandé - Habilitation électrique BR – BE – BC – B2	Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), Possibilité de recrutement de contractuel sur la base de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984
	Conditions de rémunération
	- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois d'adjoint technique en fonction ou les agents non titulaires dans le cadre de l'article 3/2 de la loi du 26 janvier 1984, les lauréats du concours d'adjoint technique, voudront bien faire acte de candidature, **(lettre de motivation + CV obligatoire)** à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences **avant le vendredi 08 janvier 2021:**

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

Les candidatures internes doivent être faites sous couvert du chef de service

(tampon)

Le Directeur Général des Services

